

**Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec**

**Avis de vigilance – influenza aviaire**

**La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations.**

**État de la situation**

**5<sup>e</sup> site d'élevage déclaré infecté par l'influenza aviaire au Québec**

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé hier soir un 5<sup>e</sup> cas d'influenza aviaire dans un élevage de volaille commercial au Québec. L'EQCMA n'émettra pas de zone de biosécurité en situation d'urgence puisque ce site se trouve déjà en Estrie dans la région comprenant deux zones de contrôle officielle émises par l'ACIA, soit les zones de contrôle primaire ZCP-18 et ZCP-28 qui peuvent être consultées aux liens dans le tableau ci-dessous.

**Bilan des cas au Québec à ce jour**

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle <sup>1</sup>
IP1*	12 avril 2022	St-Claude – St-Claude-Nord	Commercial de canards	<a href="#">ACIA ZCP-18</a>
IP2	13 avril 2022	MRC du Haut-Saint-François	Petit élevage	<a href="#">ACIA ZCP-21</a>
IP3	14 avril 2022	Knowlton	Commercial de canards	<a href="#">ACIA ZCP-23</a>
IP4	17 avril 2022	MRC Les Sources	Commercial de canards	<a href="#">ACIA ZCP-28</a>
<b>IP5</b>	<b>21 avril 2022</b>	<b>MRC Les Sources</b>	<b>Commercial de canards</b>	À confirmer

\* IP = Infection sur place

**<sup>1</sup> Zones de contrôle**

Lorsque l'ACIA émet des zones de contrôle, tous les mouvements aux fermes avicoles non infectées situées dans ces zones doivent se faire avec l'émission de permis spécifiques ou généraux. Les permis spécifiques sont nécessaires pour les activités à risque élevé (déplacements d'oiseaux, d'œufs, etc.) alors que les permis généraux sont nécessaires pour les livraisons de produits à risque faible (p. ex. moulée, propane, diesel, etc.). L'ACIA contrôle elle-même tous les mouvements aux sites infectés.

Les détails du processus d'émission des permis sont maintenant disponibles sur le site internet de l'ACIA [au lien suivant](#). Si des sites de production avicole se situent dans les zones de contrôle préliminaires de l'EQCMA puis les zones de contrôle officielles de l'ACIA, les producteurs sont contactés individuellement par leur office de commercialisation pour évaluer leurs besoins et les accompagner dans leurs obligations.

**Ligne d'urgence de l'ACIA pour les suspicions de cas d'influenza aviaire**

L'ACIA a mis en place une ligne d'urgence pour les déclarations de suspicion d'influenza aviaire. Au lieu d'appeler à un bureau de district, les citoyens, producteurs ou vétérinaires souhaitant déclarer une situation suggestive d'un cas d'influenza aviaire doivent appeler au **450-768-6763** entre 6 h et 21 h tous les jours afin de parler à un représentant de l'ACIA ou laisser un message au répondeur.

### État de la situation au Canada

La maladie continue de se propager à l'échelle du pays. Voici le bilan des cas confirmés à ce jour.

Province	Dates	Nombre d'élevages commerciaux	Nombre de petits élevages	Total
Colombie-Britannique	13 avril	1	0	1
Alberta	Du 6 au <b>20 avril</b>	<b>12</b>	1	<b>13</b>
Saskatchewan	14 et 16 avril	1	1	2
Manitoba		0	0	0
Ontario	Du 27 mars au <b>21 avril</b>	<b>14</b>	3	<b>17</b>
Québec	Du 12 au <b>21 avril</b>	<b>4</b>	1	<b>5</b>
Nouveau-Brunswick		0	0	0
Nouvelle-Écosse	Du 4 février au 17 mars	2	1	3
Île-du-Prince-Édouard		0	0	0
Terre-Neuve-et-Labrador	Du 22 décembre au 17 mars	0	2	2
		<b>34</b>	9	<b>43</b>

Au cours des derniers jours, il y a donc eu trois nouveaux élevages commerciaux déclarés infectés, soit un en Alberta, un en Ontario et un au Québec.

**Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).**